



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

En date du 18 juin 2021

Le 18 juin 2021 à 20 heures, l'Union Sportive Aronnaise, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture de la Mayenne, le 23 juillet 1946, n° de dossier 19460185.

Les membres de l'association dénommée Union Sportive Aronnaise (affiliation 510494) dont le siège social est situé rue des Chênes 53400 ARON se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du Président par annonce dans Le courrier de la Mayenne et Ouest-France, puis par voie électronique) conformément aux dispositions des statuts, en présence de 35 personnes

M. Serge GANDON, préside la séance en sa qualité de président de de l'US Aronnaise. Monsieur Patrick RONCIN est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire de l'association. Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 35 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire porte sur **la fusion absorption de Aron Futsal par l'Union Sportive Aronnaise.**

Le président présente les motifs de la proposition de fusion absorption et donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant s'exprimer. La discussion étant close, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Résolution portant sur l'approbation de fusion absorption : L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à cette proposition, décide l'accord de fusion par voie d'absorption de Aron Futsal par l'Us Aronnaise.

Cette résolution est adoptée par 35 voix pour, et 0 abstention, soit 100 % des votes exprimés.

Résolution portant sur les pouvoirs : L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à M. Serge GANDON pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives

concernant la fusion. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président, le Trésorier et le secrétaire de séance.

Le Président

Serge Gandon



Le Trésorier

Emmanuel GANDON



Le Secrétaire

Philippe Rowciv



U.S. ARONNAISE

FFF 510494



Aron, le 18 juin 2021

Procès-verbal de l'Assemblée Générale
Du 18 juin 2021 à 20 heures 15 minutes

Ordre du jour :

- 1 – Mot du Président – Bilan moral**
- 2 – Fusion absorption de Aron Futsal par l'Union Sportive Aronnaise**
- 3 – Bilan financier**
- 4 – Bilan sportif**
- 5 – Cotisations 2021 -2022**
- 6 - Elections**

1 - Mot du Président – bilan moral :

Le président remercie les 35 participants à notre assemblée de leur présence, parmi lesquels Monsieur Etienne GIFFARD, Maire d'Aron et Didier LEFOULON 1^{er} adjoint.

L'année 2021 comme la précédente a été écourtée par la crise sanitaire du COVID.

Nous avons en début de saison perdu une trentaine de licenciés.

Malgré les difficultés, les joueurs ont pu reprendre l'entraînement dès que l'autorisation a été donnée par nos instances fédérales avec le strict respect du protocole sanitaire.

Les responsables et encadrants d'équipes sont à remercier pour cette reprise.

Le président tient également à remercier les arbitres et tous les bénévoles du club.

Parmi les satisfactions, nous pouvons noter la réussite de la journée repas à emporter qui a connu un franc succès.

La communication et la bonne organisation du retrait en drive au club house on permis cette réussite pour laquelle nous avons obtenu un très bon retour.

Nous avons pu nous réunir quelques fois en bureau restreint.

Cela a peut-être occasionné quelques frustrations auprès des autres dirigeants, mais le protocole sanitaire l'exigeait.

C'est notamment lors de ces réunions, que nous avons préparé :

- La fusion absorption avec Aron Futsal qui sera présentée par la suite
- Mise à jour des statuts suite à la fusion.
- Le projet d'un avoir pour les licenciés qui reprendront une licence en 2021-2022.
- Le suivi des effectifs pour la saison prochaine.

2 – Fusion absorption de Aron Futsal par l'Union Sportive Aronnaise et mise à jour des statuts

La fusion absorption, ainsi que la mise à jour des statuts, a été validée à l'unanimité des 35 personnes présentes lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 juin 2021 à 20 heures.

3 - Bilan financier :

Cette saison se termine sans soucis financier.

La saison ayant été écourtée, nous avons eu beaucoup moins de dépenses.

La ligue et le district ont remboursé les frais d'engagements ainsi que 9 € par licence.

L'opération plats à emporter a été un franc succès, nous dégageons un bénéfice de 1900€ contre 200€ pour la dernière soirée dansante de 2019.

Nous attendons la subvention 2021 de la mairie d'Aron qui devrait être versée prochainement (environ 5000€)

Nous pouvons également noter une baisse significative des frais d'équipements et de collations d'après match.

Nous n'organiserons pas de tournoi cette année, comme l'année dernière d'ailleurs, les bénéfices habituels sont en partie compensés par les repas à emporter.

La partie mécénat est en net recul ce qui semble compréhensible compte tenu du contexte, le carnet n'a pas été réalisé de ce fait.

Le bilan final laissera apparaître un bénéfice de 5000€ une fois la subvention de la mairie aura été comptabilisée.

L'assemblée valide les comptes à l'unanimité.

4 - Bilan sportif :

Parole donnée à David POIRRIER, vice-président en charge des jeunes :

- Les jeunes ont stoppé la saison après les vacances de la Toussaint pour reprendre progressivement les entraînements en janvier. Nous pouvons noter une bonne assiduité aux plateaux qui se sont déroulés au printemps. Le dernier rassemblement aura lieu le samedi 19 juin.
- Points effectifs :
 - U7 à U 11, nous aurons sensiblement les mêmes effectifs, l'encadrement sera reconduit par l'équipe actuelle dirigée par Tony FEVRIER.
 - U 13, en entente avec La Bazoge-Montpinçon, Grazay et Marcillé-la-Chapelle, 33 joueurs. L'encadrement est trouvé sauf 1 coach.
 - U 15, gros soucis avec seulement 3 ou 4 joueurs. Nous recherchons un club pouvant les accueillir ou bien nous les libérerons.
 - U 17, 13 joueurs restent dans l'effectif et 4 à 5 ont donné leur accord verbal pour signer au club.
 - Les U 18 joueront la saison prochaine avec les séniors.

- Pour les Féminines, nous aurons 7 à 8 joueuses, nous recherchons une entente. (Commer, Mayenne et Lassay ont répondu par la négative).

Un grand merci à :

- Myriam BRINDEAU coordinatrice jeunes et Nicolas LEFOULON pour les U 9 et l'organisation des plateaux.
- Emmanuel GANDON et Jules BRINDEAU pour les U 11,
- Olivier MORIN pour la saison avec les U 13
- Francis MIGNON de GRAZAY avec Alexis SONNET pour les U 15
- Matthieu TERRIER qui souhaite passer le flambeau pour les U 17.
- Hélène GANDON pour la gestion sportive des féminines.

Un remerciement particulier à tous les bénévoles du mercredi, et à nos jeunes encadrants qui ont commencé leurs parcours de formations d'animateurs.

Parole donnée à Gilles MAHIER, vice-président en charge des séniors :

- La saison s'est brutalement arrêtée fin octobre.
- Il a été difficile de remotiver les joueurs avant avril, pour quelques entraînements compte tenu du strict respect du protocole en vigueur.
- La motivation est en train de revenir avec une assiduité retrouvée ces dernières semaines.
- Au niveau des effectifs, un bilan a été fait par chaque coach.
- Nous ne devrions pas perdre beaucoup de licenciés, mis à part peut-être en équipe vétérans.

5 - Cotisations licences 2021 – 2022 :

Du fait de l'arrêt rapide de la saison, nous proposons d'appliquer une réduction sur la cotisation pour les licenciés de la saison 2020 – 2021. (Avoir sur l'ancienne licence)

Projet validé à l'unanimité :

- * Nouveau joueur sénior / vétéran 2021–2021 : 70 €
- * Séniors – vétérans : 45 €
- * Spécifique futsal : 70 €
- * Féminines et U 16 à U 19 : 40 €
- * Ecole de foot à U 15 : 30 €

Un joueur licencié 2021 – 2022 au club de l'US Aronnaise qui souhaite également une licence futsal : coût supplémentaire de : 10 €

Des aides pour le paiement des licences sont mises en place par l'état pour les licences des mineurs dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire (PASS SPORT)

6 - Elections :

Nous avons procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration à main levée, avec constitution d'un tiers sortant.

Ont été élu à l'unanimité :

Tiers sortant 2022 :

- 1 BRINDEAU Myriam
- 2 COUPE Sylvain
- 3 COUSIN Alain
- 4 COUSIN Nicolas
- 5 DUBOIS Claude
- 6 D'ALMEIDA COELHO Jorge
- 7 ESNAULT Stéphane
- 8 GANDON Emmanuel
- 9 GANDON Hélène
- 10 GANDON Serge

Tiers sortant 2023 :

- 1 GERVOT Fabien
- 2 GIFFARD Etienne
- 3 LEFOULON Nicolas
- 4 LEBRUN Jacques
- 5 LE KERNEC Pierre
- 6 LOCHAIN Clément
- 7 MAHIER Gilles
- 8 MARTINEAU Laurent
- 9 MARTINEAU Tom
- 10 MONIER Lionel

Tiers sortant 2024 :

- 1 MORIN Olivier
- 2 MORTIER Kévin
- 3 NEUVILLE Guillaume
- 4 POIRIER David
- 5 RONCIN Patrick
- 6 RONDEAU Gaston
- 7 SAUVAGE Franck
- 8 THULARD Alain
- 9 VANNIER Christophe

A l'issue de l'Assemblée Générale le nouveau bureau a été constitué :

Président : Serge GANDON

Vice-Président : Laurent MARTINEAU (animation)

Vice-Président : Gilles MAHIER (Seniors et Vétérans)

Vice-Président : David POIRIER (école de football et jeunes)

Vice-Président : Jorge D'ALMEIDA COELHO (réfèrent fustal)

Trésorier : Emmanuel GANDON

Trésorier Adjoint : Hélène GANDON

Secrétaire : Patrick RONCIN

Secrétaire Adjoint : Fabien GERVOT

La séance a été levée à 21 heures 30 minutes

Le Président,

Serge GANDON

U.S. ARONNAISE

FFF 510494

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Gandon', written over a long horizontal line that extends to the left.